

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_15-DE Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

N° 20240321-15

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants:

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s:

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DES COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DE MATERIELS COMPLEMENTAIRES MARCHE DE FOURNITURE VALTOM

Rapporteur: Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_15-DE Reçu le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024

Vu les délibérations du VALTOM n° 2022.1430 du 20 décembre 2022, n° 2023.018 du 14 février 2023 et n° 2024.014 du 13 février 2024 (VALTOM), relatives à la mise à disposition des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) ;

Considérant la mise en application, au 1^{er} janvier 2024, de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 20 février 2020, qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les particuliers.

Le rapporteur expose :

Compte tenu de la forte demande des usagers envers les différentes solutions de gestion de proximité des biodéchets (compostage individuel et compostage collectif) et du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), les besoins en composteurs individuels et collectifs seront encore importants pour les années 2025 à 2028.

Le marché de fourniture actuel (M 20 03 003 Composteurs STGDO) arrivant à son terme au 31 décembre 2024 et afin de garantir la continuité des approvisionnements en équipements, un nouveau marché de fourniture sera préparé durant l'année 2024 pour une exécution à partir du 1er janvier 2025.

Afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'optimiser les coûts d'approvisionnements, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent, de se regrouper au sein d'un groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont précisées au travers d'une convention de groupement.

Le futur marché de fourniture, un accord-cadre à bon de commande, sera alloti selon la répartition ci-dessous:

- Lot 1: Composteur individuel de jardin en bois (lot hors groupement de commandes);
- Lot 2: Composteur individuel de jardin en plastique (lot hors groupement de commandes);
- Lot 3: Composteurs collectifs (lot en groupement de commandes);
- Lot 4 : Matériels complémentaires (lot en groupement de commandes).

Du fait du fonctionnement des campagnes de distribution des composteurs individuels (acquisition des composteurs par le VALTOM et mise à disposition des collectivités adhérentes sans facturation pour distribution aux usagers), les lots 1 et 2 sont, de fait, exclus du groupement de commandes.

Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres ouvert) sous la forme d'un groupement de commandes pour les lots 3 et 4 organisé conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du Code de Commande Publique (CCP) du 1er avril 2019, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur (article L.2113-7 pris en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de commande publique).

Le marché débutera au plus tôt au 1er janvier 2025, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

Son exécution et le paiement des prestations demandées seront assurés par chaque membre du groupement de commandes pour la part le concernant.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commande proposée en annexe ;
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commande ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision.



AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_15-DE Reçu le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024

TOTAL VOTANTS: 52

Conseillers présents : 48

Pour: 52

Représentés: 4

Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 52

Abstentions:

Contre:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_15-DE Reçu le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024